

BASSENEVILLE
DÉPARTEMENT DU CALVADOS

PLU approuvée le 18.12 /2010

P.L.U. - Modification N°1 APPROBATION

Vu pour être annexé du
Conseil Municipal
en date du : **03 septembre 2011**

LE MAIRE
Monsieur Jean-François WANTZ

2b - ORIENTATIONS PARTICULIÈRES D'AMÉNAGEMENT

* seule la PLANCHE 2 a été modifiée :
les conditions d'urbanisation du hameau de Vauvers ont été supprimées



42 AVENUE DU 6 JUIN
BP 13030
14 017 CAEN CEDEX 2
T: 02 31 35 49 60
F: 02 31 35 49 61
accueil@agence-schneider.fr

Orientations d'aménagement pour le hameau de SAINT-RICHER



LE SITE :

Le hameau Saint-Richer s'est développé autour de la mairie et du corps de ferme qui abrite aujourd'hui un haras, de part et d'autre de la Route de Rouen. Il comprend une trentaine d'habitations. La partie sud comprend les équipements publics et la partie nord des habitations.

ENJEUX :

- Structurer l'urbanisation pour une utilisation plus économe de l'espace ;
- Cesser le détachement de parcelles le long des routes existantes, sans aménagement viare et/ou paysager ;
- Mettre en place un cadre paysager harmonieux avec celui du Pays d'Auge.

OBJECTIFS POURSUIVIS :

- Conforter chaque partie du hameau, à l'écart de la Route de Rouen,
- Développer un cadre de vie de qualité,

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT :

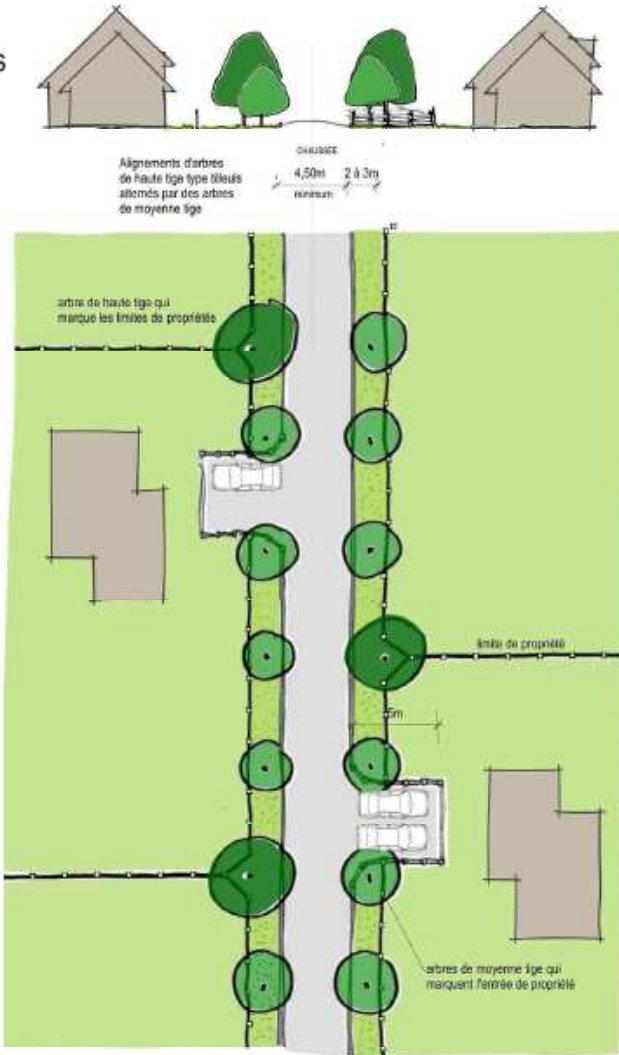
- L'extension Nord du hameau sera organisée à partir d'une nouvelle rue. Ses bas-côtés seront engazonnés et plantés d'arbres de haute tige d'essences locales, afin de conserver un caractère rural au nouvel ensemble résidentiel ;
- Une lisière verte sera créée à l'Ouest, en bordure de l'espace agricole. Elle sera constituée d'une haie bocagère haute d'essence locale, plantée lors de l'aménagement du secteur ;
- Un espace public de convivialité sera aménagé au cœur de l'opération : Il recevra un espace vert, qui permettra de recevoir le stationnement exceptionnel ; Il sera obligatoirement planté ;
- Les clôtures s'inséreront harmonieusement dans le paysage traditionnel ;
- Les arbres et haies existantes situés au Nord et au Sud du terrain seront conservés ;

- Secteurs urbanisés
- Secteurs de développement résidentiel
- ◆ Espace vert réservé à l'animation du village et aire de jeux pour les enfants
- Zone naturelle
- Espace à aménager
- Lisières vertes à créer
- Plantations existantes
- Plantations existantes à conserver
- Chemins pédestres à conserver
- Nouvelle voie (ou allée) pour les accès automobiles (tracé indicatif / liaison impérative)

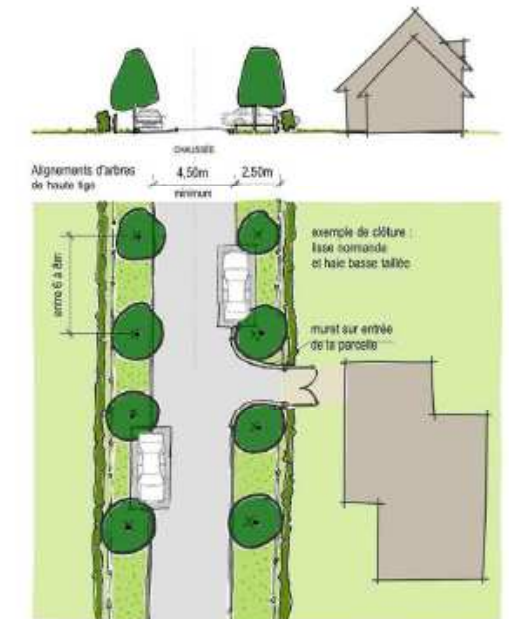
Principe d'aménagement de la voie de desserte du nouveau quartier résidentiel :

La nouvelle rue sera aménagée en « allée », avec un paysage « rural ». Pour limiter l'imperméabilisation des sols et faciliter le stationnement devant les parcelles, la chaussée sera bordée de banquettes enherbées plantées d'arbres de haute tige. (Voir exemples d'aménagement ci-après)

Exemple d'aménagement : Le stationnement se fait devant les entrées de propriétés, deux emplacements sont requis.



Exemple d'aménagement : Le stationnement se fait à cheval entre la voirie et la banquette verte.



OBJECTIFS POURSUIVIS :

Afin de d'assurer un paysage harmonieux depuis la rue, les portails s'inspireront des typologies traditionnelles au Pays d'Auge.

La couleur blanche est conseillée.



Exemples de portails augerons

OBJECTIFS POURSUIVIS :

Assurer la sécurité des échanges et signaler les entrées de propriétés depuis la route, par des aménagements paysagers de qualité.

Adapter l'aménagement des accès à la configuration des lieux : talus, fossés, buses, haies, visibilité, vitesse de circulation, etc ...

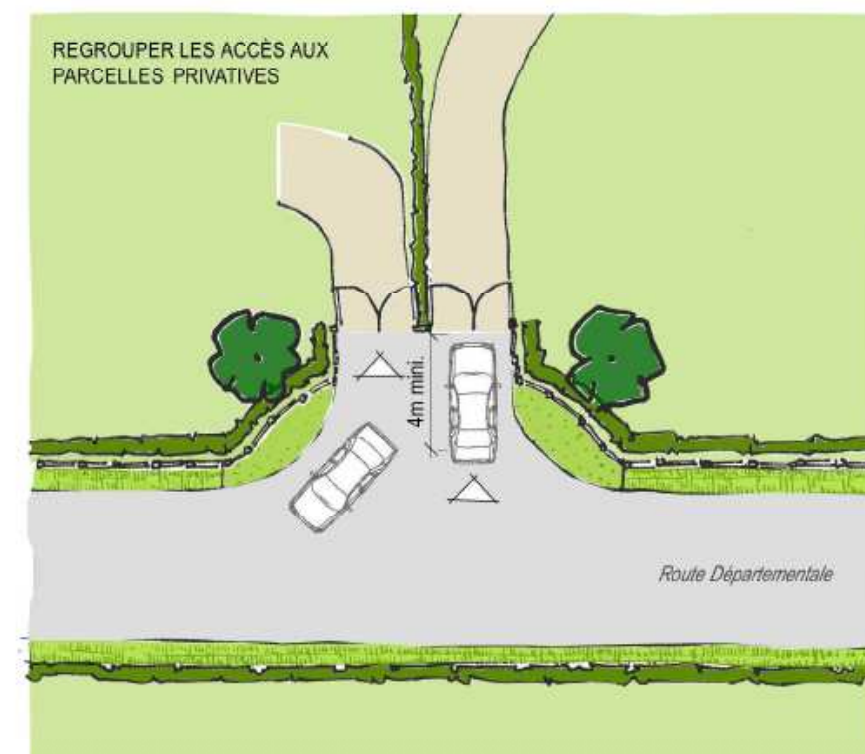
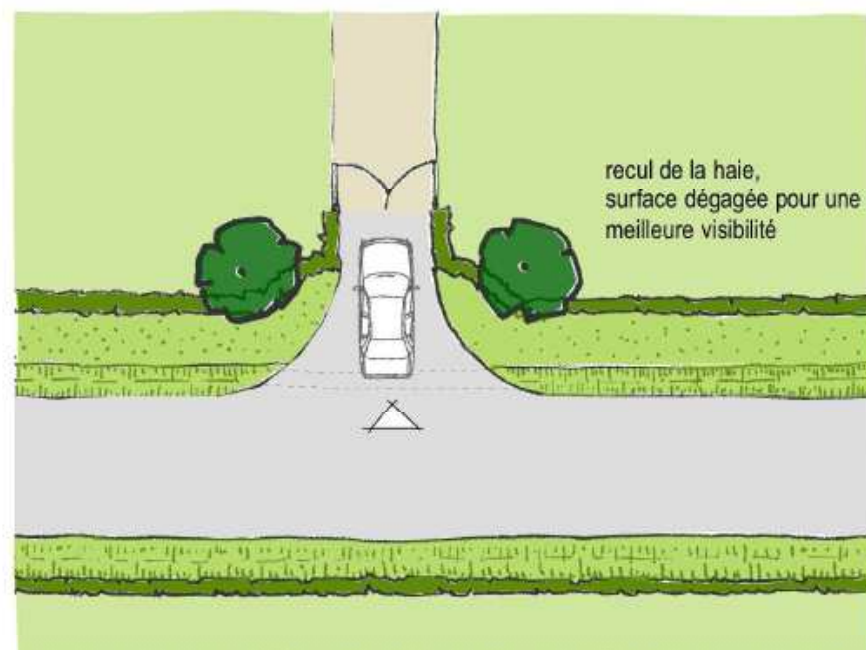
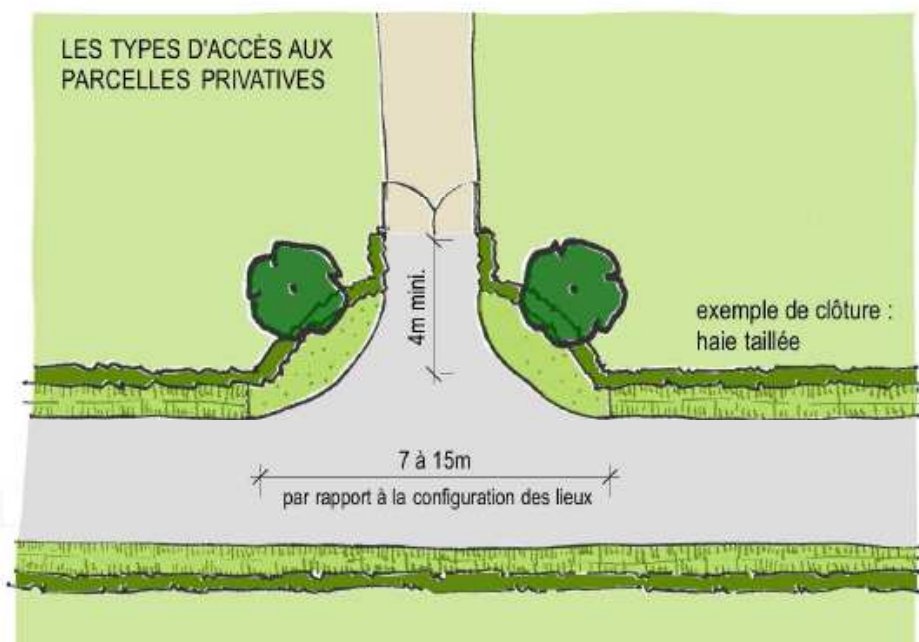


PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT À METTRE EN ŒUVRE :

Chaque nouveau projet dès lors qu'il comporte, la création ou le réaménagement d'un accès sur une route devra appliquer les dispositions suivantes :

- Les fossés seront prolongés et busés sous le passage d'entrée.
- Le porche ou le portail sera implanté avec un recul au moins égal à 4m, auquel s'ajoutera la longueur de débattement du portail, s'il ouvre vers l'extérieur, pour permettre le stationnement d'un véhicule. Cet espace d'entrée restera dans le domaine privé et sera entretenu par les propriétaires.
- Une surface sera dégagée, pour la visibilité et pour éviter toute manœuvre sur la voie publique, de part et d'autre de l'accès. Ce dégagement aura une longueur comprise entre 7 et 15m ; elle sera déterminée en fonction de la largeur de la chaussée, de l'importance du trafic et de la configuration de la voie.
- Les haies situées de part et d'autre de l'accès préserveront une bonne visibilité en entrée et sortie. Elles pourront être replantées en retrait ou remplacées par un terre-plein complanté d'un alignement d'arbres.
- Les aménagements paysagers seront réalisés avec soin : les essences seront locales et les accotements de la voie d'accès seront plantés.
- En bordure des routes départementales, les accès seront regroupés afin de limiter le nombre de sorties sur la voie.

LES DIMENSIONS POURRONT ÊTRE ADAPTÉES AU CONTEXTE



commune de BASSENEVILLE
DÉPARTEMENT DU CALVADOS

ÉLABORATION DU Plan Local d'Urbanisme

APPROBATION

vu pour être annexé à la
délibération du Conseil Municipal
en date du : **18 décembre 2010**

LE MAIRE
Jean-François WANTZ

2b - Orientations Particulières d'Aménagement

AGENCE
SCHNEIDER



42 AVENUE DU 6 JUIN
BP 13030
14 017 CAEN CEDEX 2
T : 02 31 35 49 60
F : 02 31 35 49 61
accueil@agence-schneider.fr

Orientations d'aménagement pour le hameau de SAINT-RICHER



LE SITE :

Le hameau Saint-Richer s'est développé autour de la mairie et du corps de ferme qui abrite aujourd'hui un haras, de part et d'autre de la Route de Rouen. Il comprend une trentaine d'habitations. La partie sud comprend les équipements publics et la partie nord des habitations.

ENJEUX :

- Structurer l'urbanisation pour une utilisation plus économe de l'espace ;
- Cesser le détachement de parcelles le long des routes existantes, sans aménagement viare et/ou paysager ;
- Mettre en place un cadre paysager harmonieux avec celui du Pays d'Auge.

OBJECTIFS POURSUIVIS :

- Conforter chaque partie du hameau, à l'écart de la Route de Rouen,
- Développer un cadre de vie de qualité,

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT :

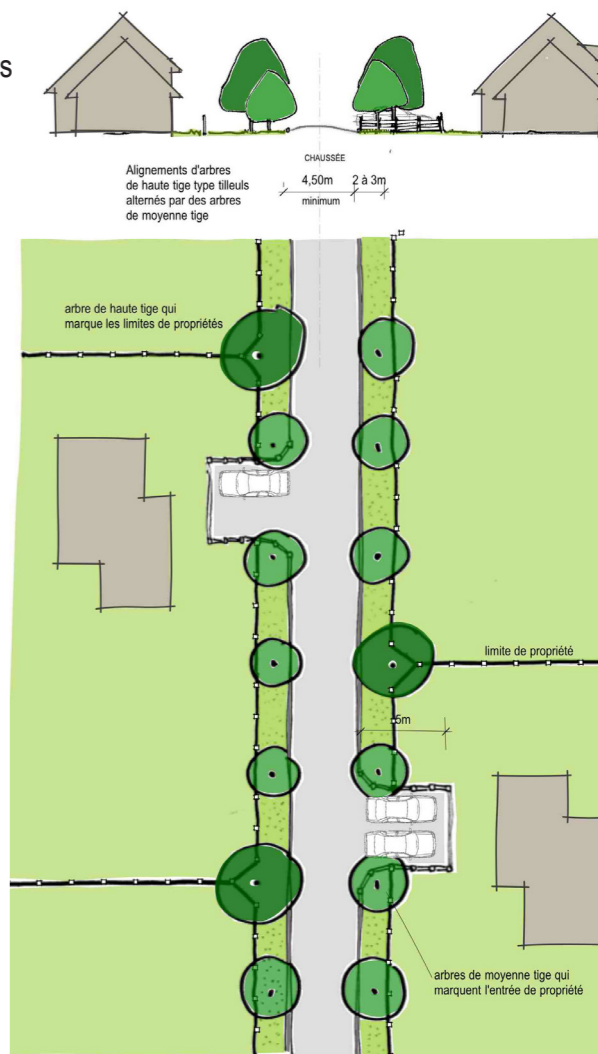
- L'extension Nord du hameau sera organisée à partir d'une nouvelle rue. Ses bas-côtés seront engazonnés et plantés d'arbres de haute tige d'essences locales, afin de conserver un caractère rural au nouvel ensemble résidentiel ;
- Une lisière verte sera créée à l'Ouest, en bordure de l'espace agricole. Elle sera constituée d'une haie bocagère haute d'essence locale, plantée lors de l'aménagement du secteur ;
- Un espace public de convivialité sera aménagé au cœur de l'opération : Il recevra un espace vert, qui permettra de recevoir le stationnement exceptionnel ; Il sera obligatoirement planté ;
- Les clôtures s'inséreront harmonieusement dans le paysage traditionnel ;
- Les arbres et haies existantes situés au Nord et au Sud du terrain seront conservés ;

- Secteurs urbanisés
- Secteurs de développement résidentiel
- ◆ Espace vert réservé à l'animation du village et aire de jeux pour les enfants
- Zone naturelle
- Espace à aménager
- Lisières vertes à créer
- Plantations existantes
- Plantations existantes à conserver
- Chemins pédestres à conserver
- Nouvelle voie (ou allée) pour les accès automobiles (tracé indicatif / liaison impérative)

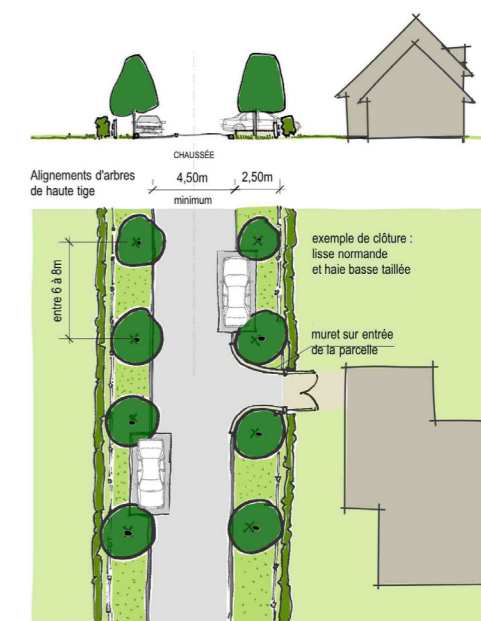
Principe d'aménagement de la voie de desserte du nouveau quartier résidentiel :

La nouvelle rue sera aménagée en « allée », avec un paysage « rural ». Pour limiter l'imperméabilisation des sols et faciliter le stationnement devant les parcelles, la chaussée sera bordée de banquettes enherbées plantées d'arbres de haute tige. (Voir exemples d'aménagement ci-après)

Exemple d'aménagement : Le stationnement se fait devant les entrées de propriétés, deux emplacements sont requis.



Exemple d'aménagement : Le stationnement se fait à cheval entre la voirie et la banquette verte.



Orientations d'aménagement pour le hameau VAUVERS



LE SITE :

Le lieu dit de Vauvers « Sud » est situé à l'Ouest de la commune à proximité des marais. Il est composé de quatre habitations qui sont desservies par la RD224a à l'Est et par la voie communale n°201 au Sud.

LE PROJET :

Les quelques nouvelles constructions possibles au coeur du hameau devront s'insérer harmonieusement dans le paysage arboré de cette partie du Pays d'Auge.

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT À METTRE EN ŒUVRE :

Les constructions et les installations s'inspireront des typologies architecturales et paysagères du pays d'Auge. Ainsi les constructions à usage d'habitation seront préférentiellement implantées en « Cour augeronne » ; elles pourront être mises en scène par une rade et des plantations d'accompagnement.

Exemples d'aménagement :



- Secteurs urbanisés
- Secteurs de développement résidentiel
- Zone naturelle
- Lisières vertes à créer
- Plantations existantes

OBJECTIFS POURSUIVIS :

Afin de d'assurer un paysage harmonieux depuis la rue, les portails s'inspireront des typologies traditionnelles au Pays d'Auge.

La couleur blanche est conseillée.



Exemples de portails augerons

OBJECTIFS POURSUIVIS :

Assurer la sécurité des échanges et signaler les entrées de propriétés depuis la route, par des aménagements paysagers de qualité.

Adapter l'aménagement des accès à la configuration des lieux : talus, fossés, buses, haies, visibilité, vitesse de circulation, etc

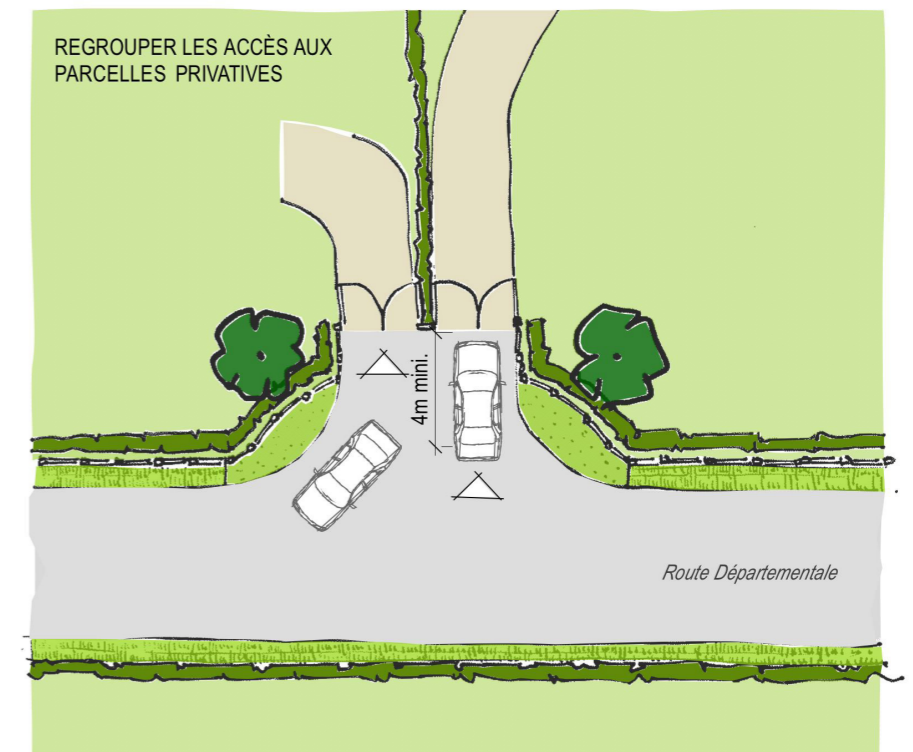
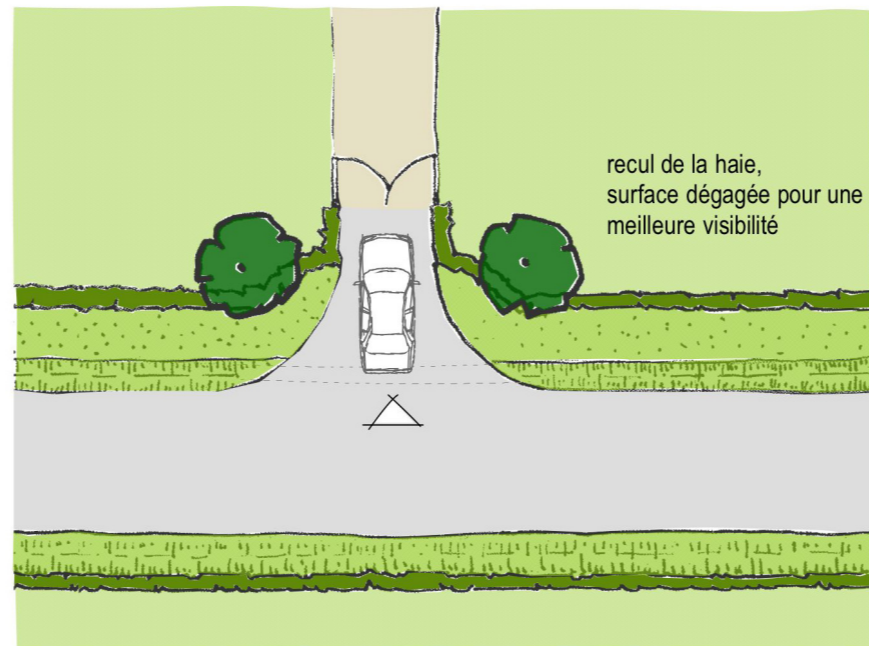
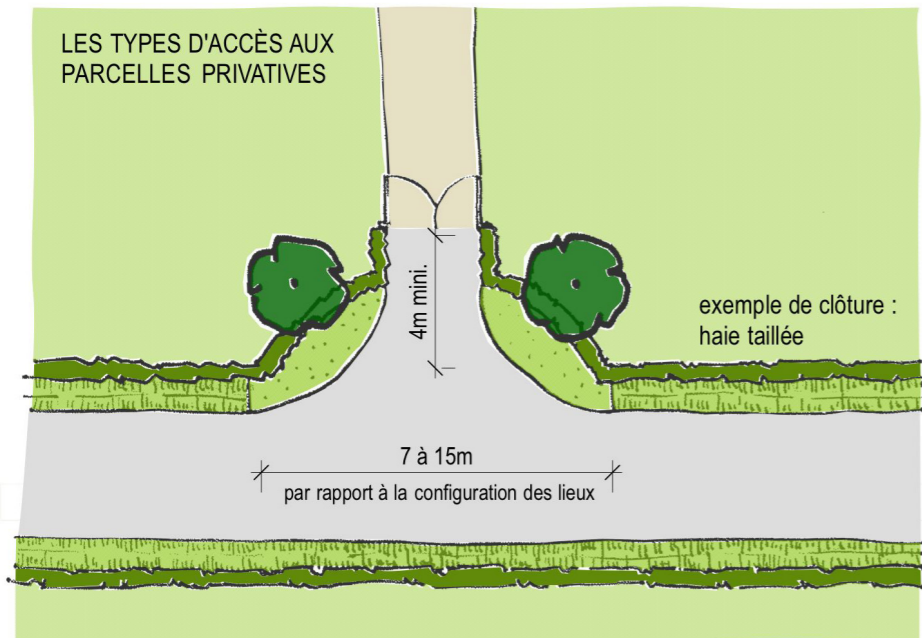


PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT À METTRE EN ŒUVRE :

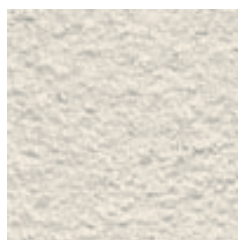
Chaque nouveau projet dès lors qu'il comporte, la création ou le réaménagement d'un accès sur une route devra appliquer les dispositions suivantes :

- Les fossés seront prolongés et busés sous le passage d'entrée.
- Le porche ou le portail sera implanté avec un recul au moins égal à 4m, auquel s'ajoutera la longueur de débattement du portail, s'il ouvre vers l'extérieur, pour permettre le stationnement d'un véhicule. Cet espace d'entrée restera dans le domaine privé et sera entretenu par les propriétaires.
- Une surface sera dégagée, pour la visibilité et pour éviter toute manœuvre sur la voie publique, de part et d'autre de l'accès. Ce dégagement aura une longueur comprise entre 7 et 15m ; elle sera déterminée en fonction de la largeur de la chaussée, de l'importance du trafic et de la configuration de la voie.
- Les haies situées de part et d'autre de l'accès préserveront une bonne visibilité en entrée et sortie. Elles pourront être replantées en retrait ou remplacées par un terre-plein complanté d'un alignement d'arbres.
- Les aménagements paysagers seront réalisés avec soin : les essences seront locales et les accotements de la voie d'accès seront plantés.
- En bordure des routes départementales, les accès seront regroupés afin de limiter le nombre de sorties sur la voie.

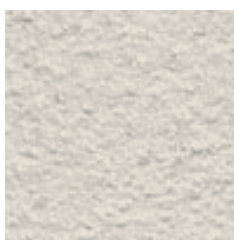
LES DIMENSIONS POURRONT ÊTRE ADAPTÉES AU CONTEXTE



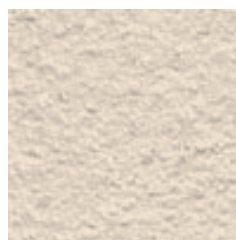
GAMME DE COULEUR RETENUE POUR LES ENDUITS :



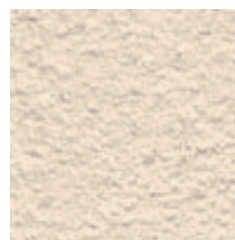
001 Blanc cassé



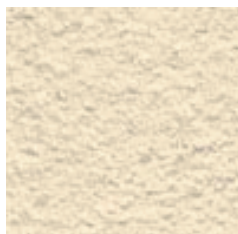
207 Beige clair



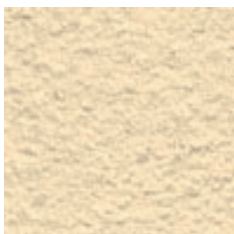
009 Beige



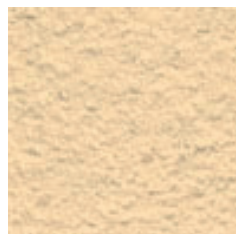
016 Ton pierre



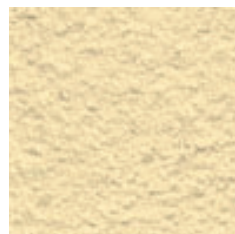
015 Pierre clair



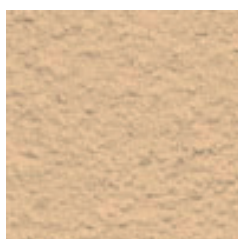
225 Jaune ocre



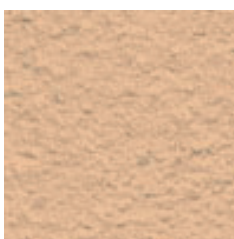
041 Crème



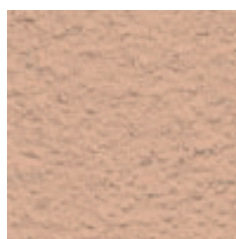
019 Jaune



231 Jaune ivoire



007 Ocre orange



259 Beige orangé foncé



080 Ton brique

Illustration à partir des références d'enduits du fabricant Weber et Broutin.

Exemples d'utilisation des matériaux dans le Pays d'Auge :





Conseil d'Architecture
d'Urbanisme et
de l'Environnement
du Calvados

paysage et architecture

restaurer une maison ancienne

construire du neuf inspiré de l'ancien

intérêt et diversité des idées neuves



Pays d'Auge



RESTAURER OU
CONSTRUIRE

Le pays d'Auge se rattache au bocage bien que localement, certains paysages du nord soient plus ouverts. Limité à l'ouest par la plaine de Caen et au nord par le littoral, ses limites est et sud sont moins nettes et s'ouvrent sur le Lieuvin, les pays d'Ouche et d'Argentan. Le bocage est formé de parcelles orientées parallèlement ou perpendiculairement aux pentes. Les constructions ont une implantation similaire et elle se mêlent à la structure végétale que forment les haies et les clos plantés de pommiers.

Paysages et architecture traditionnels

Une architecture qui tient compte du milieu

Sols argileux, pentus et peu stables, forte pluviométrie, telles sont résumées les caractéristiques physiques auxquelles l'architecture traditionnelle augeronne doit répondre : maisons aux structures légères (pan de bois) qui s'adaptent facilement aux contraintes du terrain, toits pentus en raison de pluies fréquentes, le tout dans un environnement de haies qui retiennent des sols mouvants et limitent l'effet du vent.

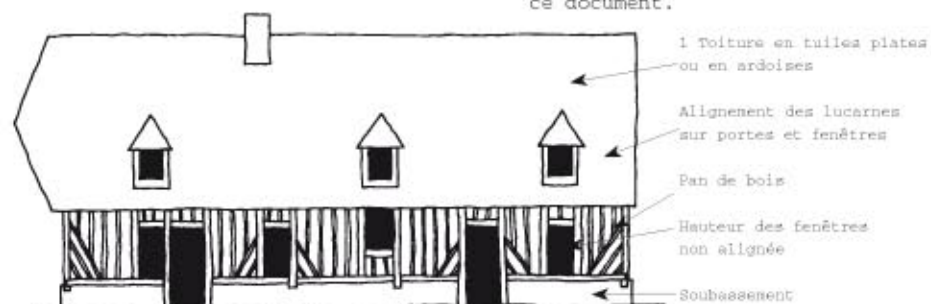
La rareté locale de matériaux tels que les calcaires de construction a poussé les augerons à rechercher d'autres matières premières qui font l'originalité de son architecture : torchis, bois, brique...

Trois catégories d'habitations :

Malgré cette diversité de matériaux, les maisons du pays d'Auge se regroupent en trois catégories :

- habitations des bourgs avec un rez-de-chaussée utilisé en commerce ou en atelier,
- habitations à étage à ordonnancement classique dont l'origine remonte aux fermes manoirs,
- maisons rurales, basses, souvent présentées comme les maisons des journaliers.

Par leurs dimensions, leur structure (R.D.C. avec un comble aménagé) et leur volumétrie simple, ce sont ces dernières qui ressemblent le plus aux maisons individuelles de nos jours ; c'est cette forme typique de maison du pays d'Auge qui est présentée dans ce document.



» Exemple des maisons rurales basses (maison des journaliers)



Plan R.D.C. - orientation sud privilégiée

» Volumétrie et espace intérieur

Pièces en enfilade ayant souvent leur accès propre de l'extérieur
Espace intérieur centré sur la salle commune et la cheminée centrale
Bas sous plafond

Les maisons rurales basses augeronnes se conforment pratiquement toutes à des caractéristiques de volumes identiques :

- plans rectangulaires, habitations allongées et très étroites (4,50 à 5,50 m de largeur) et ne dépassant jamais un étage.
- volume du toit toujours très important par rapport au reste de la construction, permettant souvent la création de lucarnes plus hautes que larges.



Parfois, la brique s'y ajoute jusqu'au premier étage. Pour protéger les colombages exposés aux intempéries, les bois ou même les murs entiers sont recouverts d'essentes de bois, d'ardoises ou de tuileaux de terre cuite suivant les localités. Elles sont taillées en dents de scie ou en écailles de poisson et combinées en motifs (rosaces, trèfles, losanges). En général, ni le torchis, ni les potelets ne sont crépis.

Murs et ouvertures

Les espaces creux entre les pans de bois sont remplis de différentes manières :

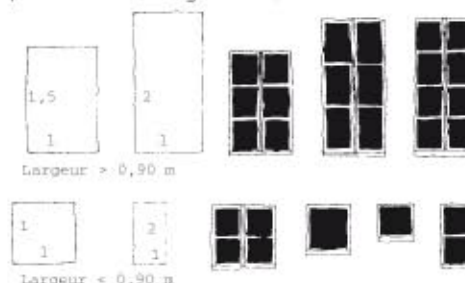
- le matériau de remplissage le plus répandu entre les colombages est le torchis (un mélange de terre et de paille),
- l'autre matériau traditionnel est le tuileau monté au mortier de chaux grasse, en

La maison du pays d'Auge se caractérise par une importante charpente couverte à l'origine par un toit de chaume. Elle possède des fondations peu profondes et un soubassement de 0,70 à 0,90 m en silex, calcaire ou grès.

épi ou en arête de poisson. Les ouvertures, peu nombreuses à l'origine, sont disposées de façon irrégulière selon les critères d'exposition et d'éclairage, et non de symétrie. Elle sont aisément pratiquées dans le pan de bois : il suffit de supprimer un, deux... potelets, selon la largeur désirée.



Penêtre entre deux potelets



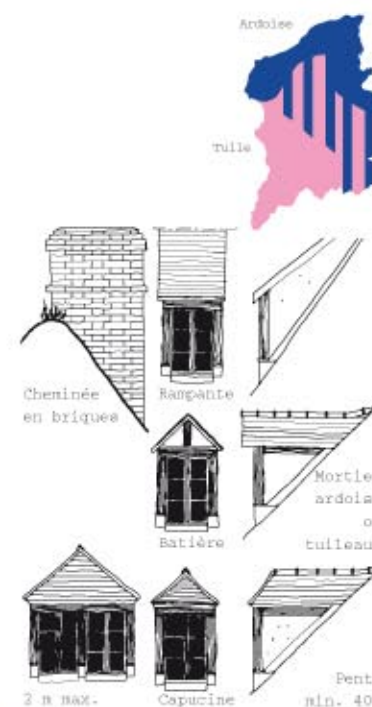
» Les proportions des ouvertures et des vitrages

Lucarnes, cheminées et couvertures

Le chaume a presque disparu. Aujourd'hui la tuile prédomine dans le sud, provenant des centres potiers du pays d'Auge. C'est une tuile plate dont la forme la plus ancienne est la tuile «écaille». Dans le nord, au contraire, c'est l'ardoise qui est la plus utilisée.

Les lucarnes sont plus hautes que larges, ou carrées. Elles sont généralement à trois pans (à la capucine) et leurs jouées sont tapissées de tuileaux pour les protéger des intempéries.

Les cheminées sont constituées de briques, souvent mélangées à la pierre de marne d'extraction locale.



» Lucarnes et cheminées

restaurer une maison ancienne

→ agrandir votre maison

Alors que les manoirs et les maisons à étage et à ordonnancement classique peuvent être aménagés ou agrandis en respectant des règles simples (notamment pour la volumétrie et les ouvertures d'origine), les maisons de journaliers sont très difficiles à aménager. En effet, compte tenu de leur étroitesse (souvent 4,50 m), il est plus pratique de les agrandir. Il faut cependant éviter de doubler la largeur de façade du plus grand côté, car alors la construction perd tout son caractère pour un gain d'habitabilité très restreint.

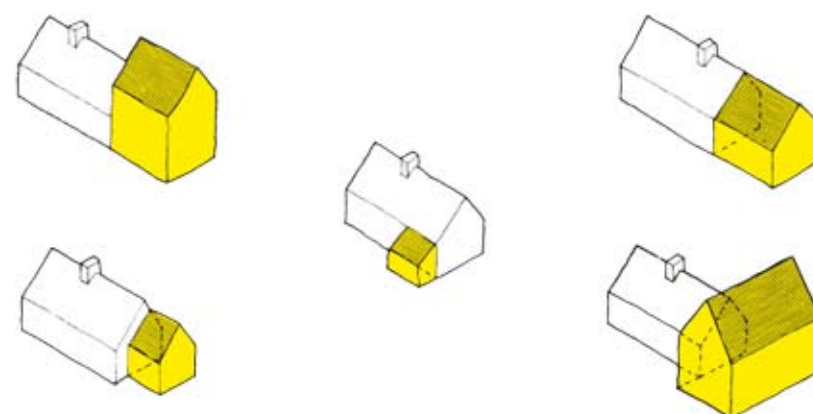
Les exemples que nous proposons permettent de préserver le caractère original de la maison en offrant des possibilités d'usage plus étendues pour un coût à peine plus élevé. L'unité des matériaux de toiture est indispensable, sauf pour une extension sous forme de véranda.

→ créer des ouvertures

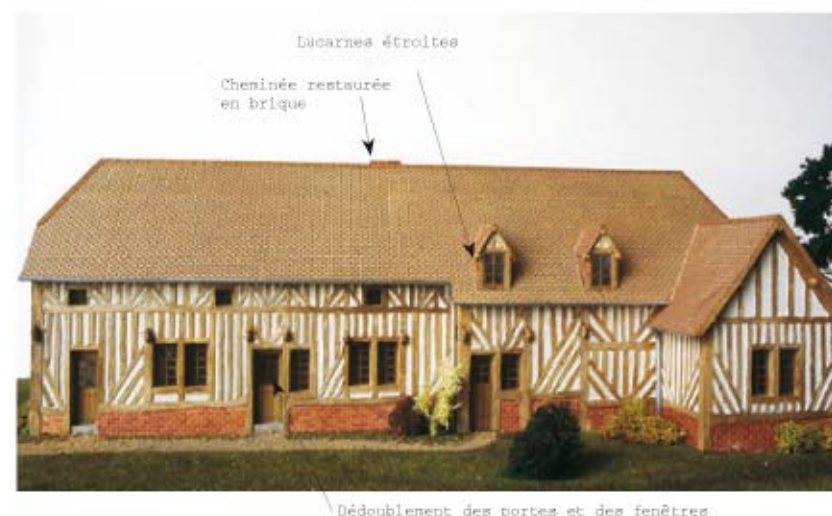
Pour la restauration, il faut conserver les proportions des ouvertures anciennes. Pour assurer le bon éclairage et un ensoleillement suffisant, il vaut mieux accoler deux portes fenêtres de un mètre de large plutôt qu'une seule fenêtre de deux mètres. Souvenez-vous qu'il est préférable et moins coûteux de faire fabriquer des menuiseries sur mesure que de réaliser des travaux de maçonnerie pour y insérer des menuiseries standard.

→ ajouter des lucarnes

Il est souhaitable de s'inspirer des lucarnes classiques existantes, repérables sur le toit même de la construction ou au voisinage immédiat. Évitez les lucarnes dont la largeur ne serait pas dans les dimensions classiques. Il vaut mieux plusieurs petites lucarnes ou « vélux » que des lucarnes qui modifieraient le volume de la toiture.



» Exemples d'agrandissement



En matière de restauration

Pour obtenir un résultat de qualité, nous vous conseillons de suivre trois règles essentielles :

- unité de volumes (même pente, mêmes proportions dans les ouvertures),
- unité de matériaux
- unité de couleurs avec l'ancien mais ne pas hésiter à employer des teintes colorées pour les pans de bois.

Avant d'engager des travaux, il est essentiel de vérifier la solidité de la structure du bâtiment, en particulier dans le cas de la maison à pans de bois où l'humidité et les attaques d'insecte peuvent avoir produit des effets désastreux. Évitez de modifier la structure en supprimant des poteaux ou des éléments de charpente. En règle générale, les matériaux à utiliser doivent être identiques à l'existant. Choisissez les enduits de tonalité ocre et n'hésitez pas à restaurer vos souches de cheminée avec de la brique.

conseils

Les architectes ont réussi à créer une architecture de maisons individuelles de grande qualité.

La diversité des réalisations, l'originalité et la qualité de conception des façades comme des intérieurs montrent que ces maisons dites modernes n'ont rien à envier à leurs aînées. Et il est intéressant de noter que ces maisons, pour des prestations identiques (matériaux, surfaces, fiabilité technique) sont très compétitives sur le marché.

Voici quelques exemples de maisons neuves de qualité ou d'intervention sur du bâti ancien pour des extensions.

Souvenez-vous que la qualité de conception et de réalisation peut aller de pair avec des coûts parfaitement maîtrisés. Pour faire réaliser votre maison par un architecte, consultez la liste des architectes au Conseil régional de l'Ordre des architectes.



» Architecte : François Lerault
Photo : CAUR 14



» Architecte : Antoine Berge
Photo : CAUR 14



» Architecte : Yannick Pédel et Marie-Hélène Lamourec
Photo : Michel Ogier



Construire du neuf inspiré de l'ancien

Les constructions anciennes étaient bâties selon des principes simples et rigoureux, issus du bon sens, qu'il est bon d'appliquer même lorsque l'on crée un bâtiment neuf. D'ailleurs beaucoup de règlements de plans d'occupation des sols ou de lotissements ainsi que les avis des architectes des Bâtiments de France s'en inspirent.



Implantations



» Savoir bien utiliser un terrain pentu
Accès direct du séjour dans le jardin et du garage à la rue



Caractéristiques

• Compte-tenu de l'étroitesse des habitations, l'organisation des plans est délicate. Pour les maisons basses, le relèvement des murs goutteraux (mur du long pan de la construction, les autres étant les pignons) permet une bien meilleure utilisation du comble et un gain de surface appréciable.

• Les maisons de style ancien sont simples et ont des proportions particulièrement étudiées. Ainsi pour le pays d'Auge, la largeur des constructions est souvent imposée à sept mètres dans les règlements. Le croquis «proportions des maisons» présente les rapports souhaitables entre la largeur et la longueur d'une maison.

• Les modes d'extension obéissent aux mêmes règles que dans l'habitat traditionnel. Attention : les vérandas sont généralement considérées comme des extensions ou des annexes. Elles relèvent d'une procédure d'autorisation de construire.

• Les matériaux de façade peuvent être strictement identiques à l'ancien (torchis, brique, pierre). Les enduits, moins coûteux et tout aussi valables techniquement, constituent aussi une bonne solution. Il faut alors choisir des tons équivalents aux teintes des matériaux traditionnels.

Si vos finances vous le permettent, sachez que l'emploi de la brique, du bois, de l'ardoise et de la tuile (pour les essentages) est recommandé en complément ou en remplacement des enduits employés d'habitude pour les constructions neuves.



Détails

Ne compliquez pas les volumes inutilement.

Le soins apporté à la réalisation de détails significatifs permet de personnaliser une habitation de façon plus intéressante.

• Fenêtres et portes ne doivent pas obligatoirement être toutes à la même hauteur. On voit de nombreux exemples de fenêtres décalées dans l'architecture traditionnelle.

• Evitez l'effet d'alignement provoqué par la juxtaposition de plus de deux baies ou portes-fenêtres identiques.

• Les couleurs des fermetures, menuiseries et portillons de clôture choisies en harmonie avec l'enduit et le matériau de couverture apporteront un cachet supplémentaire à la construction. Traditionnellement des couleurs vives étaient utilisées. Attention : les teintes du commerce ne sont pas toutes identiques et vous risquez des effets désastreux si vos portes, fenêtres, portes de garage ne sont pas en harmonie.

• Evitez les «ailes de geai». Si, en cas de copie de bâtiment ancien, vous souhaitiez vraiment cette forme de croupe normande, sachez qu'il n'en faut pas plus d'une par bâtiment.



» Dans la maison basse, le relèvement des murs goutteraux (dératèlement) permet une meilleure utilisation du volume des combles




» Exemple de la maison R + 1 + combles

Rapport 2 à 3 souhaitable

Rapport 1,5 minimum



» Proportions des maisons



Intérêt et diversité des idées neuves

Architectes :
Yannick Pédel et
Marie-Hélène Lanourec
Photo : Michel Ogier

démarches
pour l'obtention d'une autorisation de construire

Renseignements et dépôt du permis de construire : à votre mairie
Adresses utiles :

D.D.E.

10, bd Général Vanier, 14035 Caen Cedex 1 - Tél. 02 31 43 15 00

E.mail : dde-calvados@equipement.gouv.fr

Internet : www.calvados.equipement.gouv.fr

ou dans les subdivisions territoriales.

S.D.A.P.

Architectes des Bâtiments de France,

13 bis, rue Saint-Ouen, 14036 Caen 1 - Tél. 02 31 15 61 00

E.mail : sdap-calvados@culture.gouv.fr

Internet : www.sdap-calvados.culture.gouv.fr

(lorsque votre terrain est dans un site ou aux abords d'un immeuble protégé au titre des monuments historiques).

C.A.U.E. du Calvados

28, rue Jean Eudes, 14000 Caen

Tél. 02 31 15 59 60 - Fax 02 31 15 59 65

E.mail : caue14@wanadoo.fr

Internet : www.caue14.fr

(conseils gratuits dans des permanences situées dans trente mairies du département ou à domicile).

Conseil régional de l'Ordre des architectes

36, rue Arcisse de Caumont, 14000 Caen - Tél. 02 31 85 37 29

E.mail : croa.basse-normandie@wanadoo.fr

Internet : www.architectes.org

(pour avoir la liste des architectes inscrits au tableau de l'Ordre).